

EPPING

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
EL7	Servitudes d'alignement.	Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière	RD 34 approuvé le 03/07/1897 du PK 10,166 au PK 10,570 - RD 34 b approuvé le 20/09/1911 du PK 0,000 au PK 0,328	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de SARREGUEMINES-BITCHE 19 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE
I1 ex CanaTM D	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz.	Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 20/12/2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC.	Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) Service du MTE-DGEC Tour SEQUOIA, 92055 LA DEFENSE Cedex
I3 ex I1bis	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.	Oléoduc de défense METZ-ZWEIBRUCKEN, décret du 20.01.1955 modifié le 02.08.1960.	Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) Service du MTE-DGEC Tour SEQUOIA, 92055 LA DEFENSE Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes de protection contre les obstacles .	Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Station troposphérique de ROHRBACH-LES-BITCHE, décret du 17/05/1961.	Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Direction à l'appui du numérique zonal (DANZ) Nord-Est Quartier de Lattre de Tassigny CS 92005 57044 METZ Cedex 1